

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

FIN DE VIE - (N° 1100)

### AMENDEMENT

N ° AS813

présenté par

Mme Lorho, M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such et Mme Pollet

-----

### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.